RÉGIONS DE FRANCE

LES CHIFFRES CLÉS DES RÉGIONS

2023

Avec le soutien de

BANQUE des TERRITOIRES

Caisse des Dépôts

Hormis lorsque cela est précisé, l'ensemble des comptes administratifs et budgets primitifs des Régions utilisés dans ce document a été consolidé par le Cabinet FSL.

SOMMAIRE

LE PAYSAGE INSTITUTIONNEL RÉGIONAL 4

COMPÉTENCES DES RÉGIONS 6

POIDS FINANCIER DES RÉGIONS 8

RECETTES DES RÉGIONS 12

RESSOURCES HUMAINES DES RÉGIONS 14

LES RÉGIONS EN EUROPE 15

PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE : LES RÉGIONS À L'ACTION 18

LES POLITIQUES RÉGIONALES 22

- Transports et mobilité 24
- Enseignement 28
- Emploi, formation et apprentissage 31
- Économie, recherche & innovation, international, tourisme 34
- Agriculture, alimentation, forêt, pêche 38
- Aménagement du territoire et environnement 40
- Culture, sport et loisirs 42
- Santé 44

FONDS EUROPÉENS 46

OUTRE-MER 48

PORTRAIT DES ÉLUS RÉGIONAUX 50

LE PAYSAGE INSTITUTIONNEL RÉGIONAL

* Franck Leroy a été élu le 13 janvier 2023 succédant à Jean Rottner

MEMBRES ASSOCIÉS

*Louis Mussington a été élu le 3 avril 2022 succédant à Daniel Gibb

Régions	Superficie (en Km²)*	Estimation de population**	Produit intérieur brut par habitant 2021 (€/hab.)**
Auvergne-Rhône-Alpes	69 711	**8 197 325**	**35 765 €**
Bourgogne-Franche-Comté	47 784	**2 786 296**	**29 258 €**
Bretagne	27 208	**3 429 882**	**31 820 €**
Centre-Val de Loire	39 151	**2 572 278**	**30 440 €**
Corse	8 680	**351 255**	**29 136 €**
Grand Est	57 433	**5 562 262**	**30 023 €**
Guadeloupe	1 703	**375 845**	**23 449 €**
Guyane	83 534	**301 099**	**15 611 €**
Hauts-de-France	31 813	**5 980 697**	**29 115 €**
Île-de-France	12 011	**12 358 932**	**62 105 €**
Martinique	1 128	**347 686**	**25 604 €**
Mayotte	374	**310 022**	**9 978 €**
Normandie	29 906	**3 317 023**	**29 897 €**
Nouvelle-Aquitaine	83 809	**6 110 365**	**31 139 €**
Occitanie	72 724	**6 101 005**	**30 232 €**
Pays de la Loire	32 082	**3 907 426**	**32 838 €**
Réunion	2 505	**873 102**	**23 423 €**
Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur	31 400	**5 160 091**	**35 273 €**
France métropolitaine et DOM	**633 208**	**68 042 591**	**36 911 €**

* Source : IGN ; Insee, recensement de la population, code officiel géographique.
** Source : Insee

TRANSPORTS & MOBILITÉ

- Autorités organisatrices des mobilités interurbaines routière et ferroviaire, des transports maritimes réguliers publics de personnes et de biens pour la desserte des îles françaises & Autorité organisatrice des mobilités en Ile-de-France
- Organisation des transports scolaires en dehors des agglomérations
- Cheffes de file des mobilités, notamment pour l'intermodalité, la complémentarité entre les modes de transports et pour l'aménagement des gares
- Gestion des ports et aéroports décentralisés (compétence partagée)
- Dispositifs de soutien à la mobilité et transition énergétique des véhicules

ÉDUCATION & ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

- Lycées
- Politiques éducatives
- Stratégie pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation

EMPLOI, FORMATION & APPRENTISSAGE

- Formation professionnelle des demandeurs d'emploi, engagement dans le Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC)
- Formations sanitaires et sociales
- Information et orientation des élèves, des étudiants et des apprentis

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT

- Planification stratégique et aménagement foncier, parcs naturels régionaux
- Biodiversité, gestion et prévention des déchets, économie circulaire, énergies renouvelables, logement, efficacité énergétique, adaptation au changement climatique

ÉCONOMIE, INNOVATION, INTERNATIONAL & TOURISME

- Définition de la stratégie régionale en faveur du développement économique (SRDEII)
- Aides directes aux entreprises (PME et ETI), soutien aux filières
- Ingénierie financière, soutien aux fonds propres, avances remboursables, capital-risque
- Soutien à l'internationalisation des Régions, à l'investissement, à la recherche et à l'innovation (pôles de compétitivité)
- Stratégie en faveur du tourisme
- Action en faveur de l'économie sociale et solidaire (ESS)

AGRICULTURE, FORÊT, PÊCHE

- Transformation des systèmes agricoles, alimentaires et forestiers, développement rural
- Soutien à la pêche et à l'aquaculture

SPORT & CULTURE

- Politique de soutien volontaire à la création, à l'action culturelle et à l'éducation artistique
- Soutien aux industries culturelles, à la chaîne du livre et au cinéma
- Promotion des langues régionales
- Centre de ressources, d'expertise et de performance sportives (CREPS)

SANTÉ

- Lutte contre les déserts médicaux (soutien aux maisons de santé...)

Avec un budget de 38,4 milliards d'euros en 2022 (hors emprunts, remboursements d'emprunts et frais financiers), les régions représentent 15 % de la dépense publique locale. Elles y ont consacré 13,1 Mds€ à l'investissement, soit 21 % de l'investissement public local. Dans le même temps, leurs dépenses de fonctionnement ont été maîtrisées et leurs dépenses de personnel ne représentaient que 6 % des dépenses de personnel de l'ensemble des collectivités territoriales.

Alors que l'épargne brute des Régions était en amélioration continue entre 2015 et 2019, elle a chuté de 21,6 % en 2020 en raison de la forte baisse de leurs recettes et de leurs interventions pour faire face à la crise. Malgré une légère progression en 2022, les Régions sont de nouveau la seule catégorie de collectivité à ne pas retrouver le niveau d'épargne brute enregistré avant la crise. En raison de dépenses d'investissement qui se maintiennent à un niveau historique, de la perte de dynamisme d'une partie de leurs recettes et de l'impact de l'inflation sur leurs dépenses de fonctionnement, les Régions constituent également le seul échelon de collectivité à ne pas retrouver en 2022 la capacité de désendettement constatée en 2019.

LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES EN EXCÉDENT, L'ÉTAT EN DÉFICIT

En 2022, le solde public représentait -134,9 Mds€

Répartition du solde public (en Mds€)

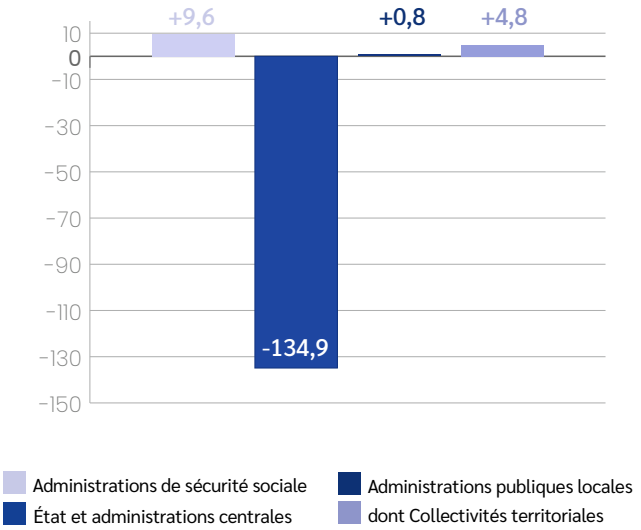

UN POIDS MODESTE DANS LA DÉPENSE PUBLIQUE TOTALE...

En 2022, la dépense publique s'élevait à 1 536,1 Mds€*

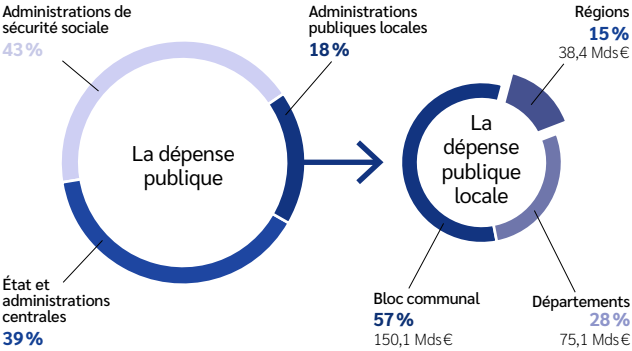

* Données consolidées des transferts entre sous-secteurs d'administrations publiques.

Les Régions représentent 15 % des dépenses des collectivités territoriales.

... ET DANS LA DETTE PUBLIQUE

En 2022, la dette publique représentait 2 950,1 Mds€

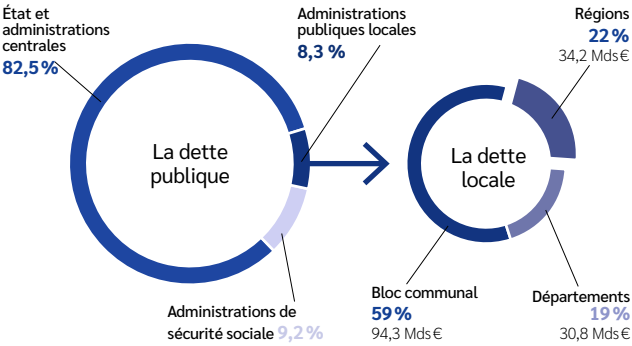

Les Régions ne représentent que 22 % de la dette des collectivités territoriales et 1,16 % de la dette publique nationale.

Sources : Données Insee et Observatoire des finances et de la gestion publique locales (OFGL)

ÉPARGNE BRUTE* (en Milliards d'euros)

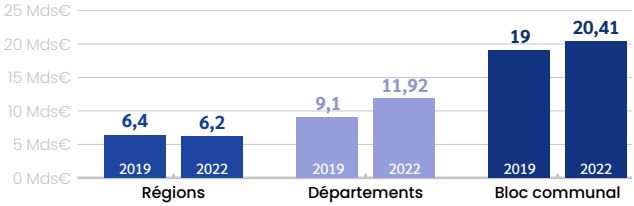

* L'épargne brute résulte de la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement, exprimée en Md€.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DES COLLECTIVITÉS LOCALES

(hors remboursement des emprunts)

En 2022, les dépenses d'investissement des collectivités territoriales représentaient 61,64 Mds€.

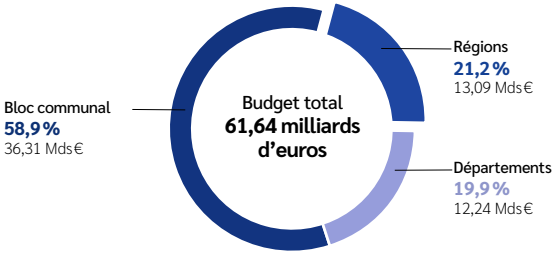

FRAIS DE PERSONNEL

En 2022, les frais de personnel des Régions ne représentaient que 6,3 % de l'ensemble des collectivités territoriales.

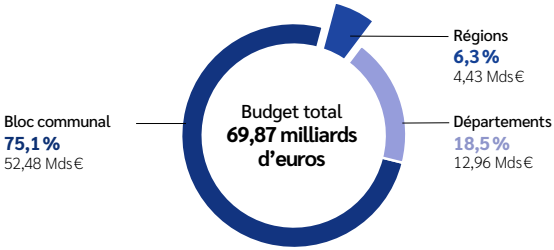

Sources : Données Insee et Observatoire des finances et de la gestion publique locales (OFGL)

CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT (ans)

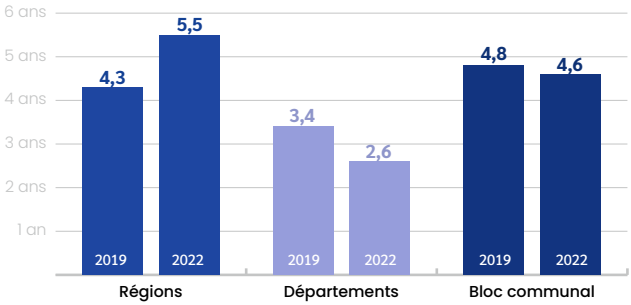

LES BUDGETS 2023 DES RÉGIONS

En 2023, les budgets des régions représentent un total de 46 Mds€ (emprunts, remboursements d'emprunts et frais financiers compris) dont 26,7 Mds€ en fonctionnement et 15,5 Mds€ en investissement. La bonne gestion des dépenses de fonctionnement a permis de dégager une épargne brute de 4,9 Mds€ pour le financement des investissements.

Les subventions versées constituent le premier poste de dépense en fonctionnement pour 32,8 %, après les charges à caractère général pour 19 % puis les autres charges de gestion courante pour 17,8 % et les dépenses de personnel pour 17 %.

RÉPARTITION DES BUDGETS PRIMITIFS DES RÉGIONS EN 2023 (en Milliards d'euros)

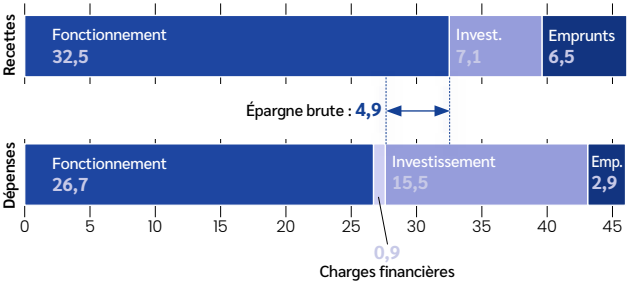

Sources : budgets primitifs des Régions en 2023.

RECETTES 2023 (en Millions d'euros)

Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	**32 468**
Impôts et taxes	**27 052**
Taxe sur la valeure ajoutée (TVA)	16 599
Taxe intérieure sur les produits énergétiques (TICPE)	4 510
Taxe sur les certificats d'immatriculation	1 985
Impôts et taxes spécifiques outre-mer	847
Ressource pour la formation professionnelle	681
Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau (IFER)	653
Impôts et taxes spécifiques Ile de France	278
Ressource apprentissage (TICPE apprentissage + PSR apprentissage)	267
TICPE « part Grenelle »	265
Impôts et taxes spécifiques Corse	243
Attribution de compensation CVAE	239
Autres	485
Dotations et participations	**5 001**
Participations (hors fonds européens)	1 785
Dotation générale de décentralisation (DGD)	843
Fonds européens	722
Dotation de compensation de la réforme de la TP (DCRTP)	472
Autres	1 515
Recettes réelles d'investissement (RRI) hors emprunts	**6 807**
Fonds européens	2 905
Subventions (hors fonds européens)	1 650
Dotation régionale d'équipement scolaire (DRES)	605
Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)	557
TICPE « part Grenelle »	288
Autres	802

Sources : Budgets primitifs des Régions en 2023.

En raison d'un niveau de ventes de véhicules neufs toujours en net retrait par rapport à l'année 2019, mais également de l'exonération de cartes grises imposée par l'État sur les véhicules électriques et dont la part dans la vente de véhicules neufs est passée de 2 % en 2019 à 13,3 % en 2022, le produit de la taxe sur les certificats d'immatriculation revenant aux Régions est en recul de 400 M€ par rapport aux niveaux enregistrés avant la crise sanitaire. Les incitations à l'achat de véhicules utilisant des sources d'énergie alternative conduisent également à une perte de dynamisme de la part des fractions de TICPE allouées aux Régions qui évoluent selon la consommation des carburants.

PRODUIT DE LA TAXE SUR LES CERTIFICATS D'IMMATRICULATION ENTRE 2016 ET 2022

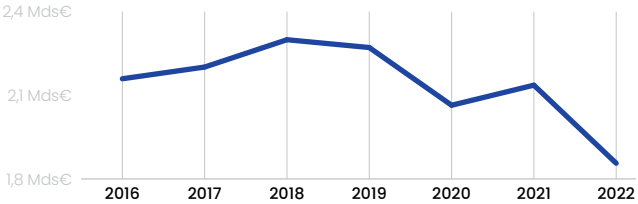

PRODUIT DES PARTS VARIABLES DE TICPE* ENTRE 2016 ET 2022

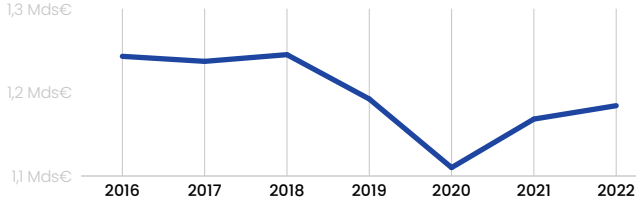

Il est difficilement concevable que les Régions continuent de percevoir des recettes carbonées liées à l'automobile alors même que les investissements qu'elles consentent au titre de la transition énergétique et dans le secteur des transports et des mobilités décarbonées vont mécaniquement réduire ces recettes.

Régions de France partage ainsi une des propositions de la Cour des comptes, émise dans son rapport relatif aux scénarios de financement des collectivités, visant à recentraliser les parts régionales de TICPE et la taxe sur les certificats d'immatriculation et de les remplacer par une fraction de fiscalité dynamique.

Sources : Comptes administratifs des Régions.

* Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE).

La part des régions dans les effectifs de la fonction publique territoriale représente 5 %, soit 97 100 collaborateurs.

La grande majorité du personel des régions se compose d'agents de catégorie C, issus de la filière technique et qui officient principalement dans les lycées.

La part des fonctionnaires est prépondérante pour 80 % mais décroît au profit des contractuels qui représentent 15,6 %.

EFFECTIFS DES AGENTS TERRITORIAUX EN 2021 (en milliers)

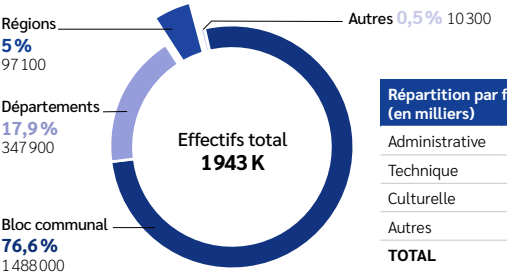

Répartition par fillière en 2021 (en milliers)		
Administrative	21,7	22,3 %
Technique	70,2	72,3 %
Culturelle	0,5	0,5 %
Autres	4,7	4,8 %
TOTAL	**97,1**	**100 %**

RÉPARTITION PAR CATÉGORIE EN 2021 (en milliers)

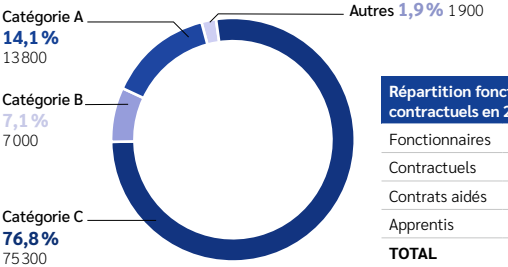

Répartition fonctionnaires/ contractuels en 2021 (en milliers)		
Fonctionnaires	80,0	82,3 %
Contractuels	15,6	16,0 %
Contrats aidés	0,8	0,8 %
Apprentis	0,8	0,8 %
TOTAL	**97,2**	**100 %**

* La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 impose aux employeurs publics d'au moins vingt salariés d'employer des travailleurs handicapés dans la proportion des 6 % de l'effectif total de leurs salariés.

Sources : Observatoire des finances et de la gestion publique locales (OFGL) et Observatoire des politiques régionales.

En 2015, la loi « NOTRe » et de nouvelles délimitations des Régions présentaient l'ambition de porter les Régions françaises au même niveau que les grandes Régions européennes.

Sept ans après, force est de constater que tant en termes de budget que de compétences, les Régions françaises sont encore très loin d'atteindre le niveau de leurs homologues européennes.

Pourtant, si une grande majorité des pays européens a fait le choix de s'appuyer sur des Régions fortes, c'est parce qu'elles y ont trouvé un certain nombre de bénéfices, aussi bien sur le plan de la vitalité démocratique que de l'efficacité de l'action publique.

DES RÉGIONS FRANÇAISES DONT LES MOYENS D'ACTION RESTENT TRÈS EN DESSOUS DE LEURS HOMOLOGUES EUROPÉENNES

	Dépenses par habitant (en € /hab.)
République et canton de Genève	18 235
Canton de Berne	11 429
Land de Berlin	8 777
Région Bruxelles-Capitale	6 557
Région du Latium (Rome)	5 804
Land de Bavière	5 426
Communauté d'Andalousie	4 718
Communauté de Madrid	3 397
Région de la Toscane	3 016
Région Île-de-France	584
Région Pays de la Loire	506

Sources : sites officiels des Régions, année 2021.

BUDGET RÉGIONAUX (en Milliards d'euros)

EN BELGIQUE, EN ESPAGNE ET EN ALLEMAGNE, PRÈS DE 50 % DES DÉPENSES PUBLIQUES SONT PORTÉES PAR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Dépenses des administrations publiques locales

	En % du PIB	Part dans les Administrations publiques (%)
Belgique	27,3	49,7
Espagne	25,0	49,4
Allemagne	24,9	48,3
UE	17,9	34,6
Italie	15,0	27,1
France	11,2	19,0

Source : Observatoire des finances et de la gestion publique locales, (OFGL).

ZOOM SUR LA GOUVERNANCE DES POLITIQUES DE L'EMPLOI EN EUROPE

Alors qu'en France le Gouvernement a fait le choix de maintenir une organisation centralisée de la politique de l'emploi avec la création de « France travail », la plupart des pays européens s'appuient essentiellement sur les collectivités, à commencer par les Régions, pour conduire cette politique.

Comme l'atteste une étude réalisée par le cabinet Elezia Conseil pour Régions de France, si dans nombre de pays européens l'État conserve la définition de la stratégie générale pour l'emploi et l'administration des indemnités chômage, dans la plupart des cas, ce sont les Régions qui définissent et mettent en œuvre les politiques de l'emploi et de la formation à leur échelon.

Pour en savoir plus

Alors que chez nos voisins européens, la Région est clairement plébiscitée comme « animateur du territoire » sur l'emploi et la formation, il existe une réelle singularité structurelle française dans le fait de ne transférer en proximité que le pilotage des politiques de l'emploi aux élus locaux.

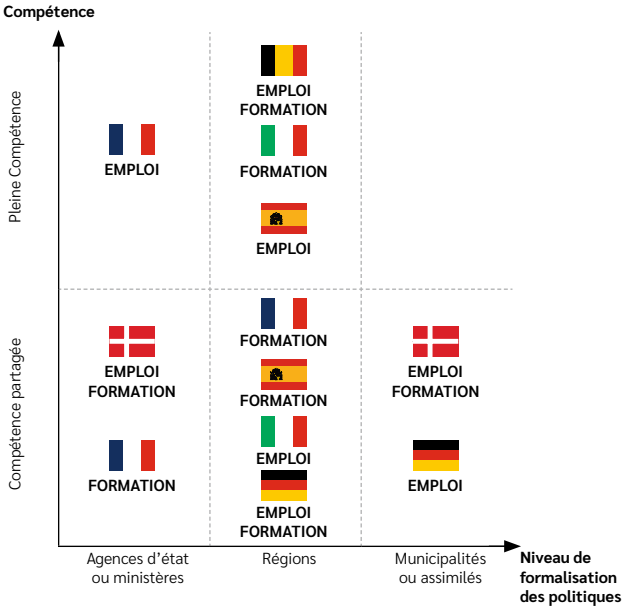

Alors que chez nos voisins européens la Région est clairement plébiscitée comme « animateur du territoire » sur l'emploi et la formation, il existe une réelle singularité structurelle française dans le fait de ne pas accorder une place pleine et entière à la proximité politique que représentent les élus régionaux.

Les Régions disposent d'outils de planification pour agir de manière indirecte et encourager les acteurs de leur territoire à réduire leurs émissions de gaz à effets de serre et leur empreinte biodiversité.

Avec des leviers comme la formation professionnelle, le développement économique ou encore le soutien aux entreprises, les Régions ont la capacité de coordonner l'ensemble des parties prenantes dans les territoires.

La plupart des Régions se sont dotées d'une méthode propre d'orientation de leurs dépenses avec un budget vert ainsi que d'outils de concertation et de dialogue pour se mettre en action.

DES DÉPENSES LIÉES AUX POLITIQUES DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE EN CROISSANCE *

Budget régional en faveur de la Transition écologique (en 2020)

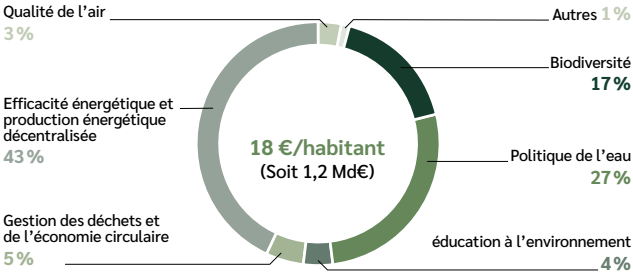

745,5 emplois (ETP)
en charge des questions relatives à la Transition écologique et énergétique au sein des Régions (+ 10 % par rapport à 2019) dont 71 emplois (ETP) au sein d'autres services.

4 Régions pilotes
sur une méthode de « budget vert régional » (Bretagne, Grand Est, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie) dans le cadre d'un partenariat entre Régions de France et l'Institut de l'Économie pour le climat (I4CE), bientôt rejointes par d'autres Régions. Chacune des politiques publiques que les Régions mettent en œuvre, chacun des euros qu'elles investissent dans le cadre de leurs compétences doivent avoir un retour sur investissement en matière de développement durable et de transition écologique.

* Hors fond européens, dépenses Transports et mobilités et construction lycées.

DES RÉGIONS À L'INITIATIVE D'ACTIONS CONCRÈTES EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Typologie des dépenses régionales en faveur de la Transition écologique

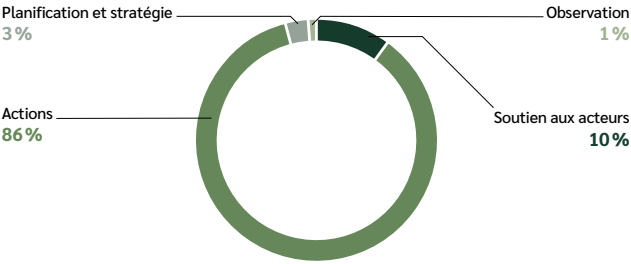

Répartition des dépenses régionales obligatoires et volontaires en faveur de la Transition écologique

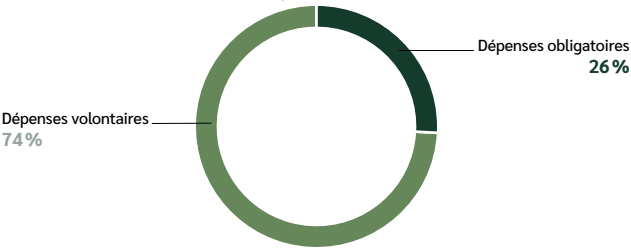

DISPOSITIFS PARTICIPATIFS POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES RÉGIONS : TOUS ACTEURS POUR LE CLIMAT !

Les Régions font émerger les projets en impliquant et associant les parties prenantes, notamment les citoyens, pour qu'ils soient porteurs et acteurs du changement et ainsi réussir les transitions.

Quelques exemples d'initiatives régionales de concertation, d'information, de consultation et de co-construction :

- Haut conseil Breton pour le climat,
- 1re COP régionale d'Ile-de-France,
- Feuille de route Néoterra en Région Nouvelle-Aquitaine,
- Budget participatif « Ma solution pour le climat » (Occitanie),
- Groupe interdisciplinaire d'experts sur le climat (GIEC) en Région Pays de La Loire,
- Convention citoyenne et budget participatif « Ma solution pour le climat » en Région Occitanie.

UN BUDGET EN FAVEUR DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS EN AUGMENTATION DE + 38 % (entre 2019 et 2020)

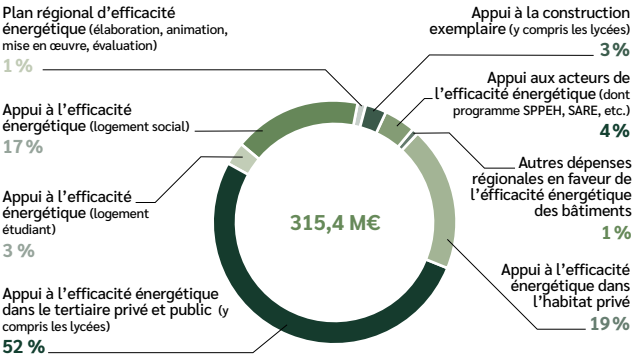

L'habitat résidentiel et le logement social sont les **deux cibles prioritaires** des interventions régionales en faveur d'un habitat plus durable (hors bâtiments tertiaires privés et publics dont les lycées).

UN BUDGET EN FAVEUR DE LA PRODUCTION ÉNERGÉTIQUE DÉCENTRALISÉE EN AUGMENTATION DE + 18 % (entre 2019 et 2020)

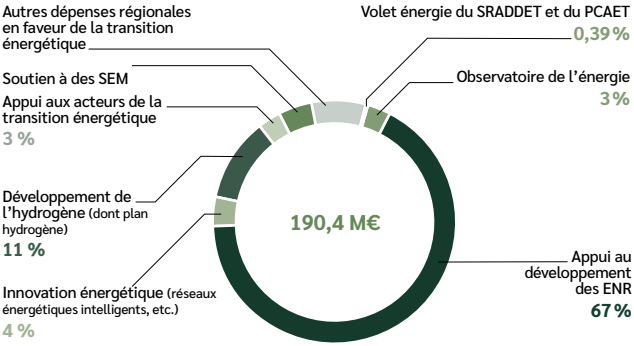

1er poste de dépenses régionales en faveur de la transition énergétique : le **développement des énergies renouvelables**.

UN BUDGET EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ EN AUGMENTATION DE + 5 % (entre 2019 et 2020)

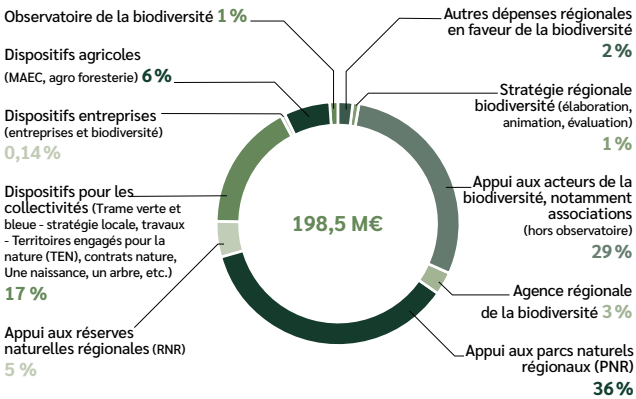

ZOOM SUR LA COMPÉTENCE BIODIVERSITÉ

Déjà cheffes de file biodiversité, les Régions sont renforcées depuis le 1er janvier 2023 dans les politiques aires protégées avec plus de 1 500 sites Natura 2000 terrestres pilotés par les Régions, aux côtés de :

- **181** réserves naturelles régionales (RNR)
- **56** parcs naturels régionaux (PNR)
- **26** conservatoires des espaces naturels (CEN)
- **8** agences régionales de la biodiversité (ARB) créées et 7 en préfiguration
- **Plus de 1 500** sites Natura 2000 terrestres pilotés par les Régions

RÉPARTITION DES PRINCIPALES DÉPENSES DES RÉGIONS EN 2023 (en %)

TRANSPORTS & MOBILITÉ	26,9 %
ENSEIGNEMENT (1)	17,7 %
EMPLOI, FORMATION PROFESSIONNELLE & APPRENTISSAGE	10,4 %
ACTION ÉCONOMIQUE (2)	6,4 %
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT	4,8 %

(1) Lycées et enseignement supérieur.

(2) dont recherche, innovation, agriculture, pêche, agro-industrie et tourisme.

(3) opérations non ventilables : en investissement, il s'agit des charges afférentes au remboursement du capital de la dette (chapitre 923 « Dettes et autres opérations financières »)/en fonctionnement, il s'agit des charges relatives aux reversements de fiscalité (chapitre 940 « Impositions directes ») comme par exemple les dispositifs de péréquation, FNGIR, ainsi que les charges liées au réglement des intérêts de la dette (chapitre 943 « Opérations financières »).

CULTURE, SPORT ET LOISIRS	3,0 %
SANTÉ ET ACTION SOCIALE	1,2 %
ACTIONS INTERRÉGIONALES, EUROPÉENNES	0,2 %
FONDS EUROPÉENS	8,2 %
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	6,7 %
AUTRES [3]	14,7 %

Source : Budgets primitifs des Régions en 2023.

Les Régions sont autorités organisatrices de la mobilité (AOM) sur les transports non urbains de personnes ferroviaires (depuis 2002) et routiers (depuis 2017), et sur les transports scolaires hors agglomération. Elles sont également cheffes de file de l'intermodalité.

Les Régions interviennent aussi dans la gestion des infrastructures de transports : ferroviaire, routier hors « voirie urbaine et communautaire », portuaire, et aéroportuaire, dont les spécificités d'interventions sont propres à chaque territoire.

Ces dernières années, les Régions sont amenées à intervenir de plus en plus dans le financement des infrastructures, en particulier pour financer la rénovation de lignes ferroviaires de desserte fine des territoires.

Elles ont également un rôle d'aménageur du territoire sur la programmation des infrastructures, tant pour répondre aux besoins des flux de voyageurs que de marchandises, intervenant également en matière de fret et logistique.

Les mobilités représentent aujourd'hui le premier budget des Régions, soit 1/3 des dépenses de fonctionnement et 1/4 des dépenses d'investissements.

TRANSPORTS ET MOBILITÉ (en Millions d'euros)

Transports et mobilité (en millions d'euros)	2013	2018	2023 (BP)
Dépenses de fonctionnement	4 093 M€	7 247 M€	8 352 M€
Dont transport ferroviaire	3 512 M€	3 190 M€	3 786 M€
Dont gares et autres infrastructures	4 M€	14 M€	20 M€
Dont transport routier (voirie, transport par autocars, dont interurbain et scolaire)	65 M€	2 754 M€	3 121 M€
Dépenses d'investissement	2 683 M€	2 674 M€	4 002 M€
Dont transport ferroviaire	964 M€	1 016 M€	1 860 M€
Dont gares et autres infrastructures	816 M€	424 M€	677 M€
Dont transport routier (voirie, transport par autocars, dont interurbain et scolaire)	528 M€	826 M€	753 M€

Sources : comptes administratifs et budgets primitifs des Régions.

EN 2023,
les Régions consacrent **plus de 12 Mds€** en faveur de la mobilité*

PAR HABITANT
Soit **183 euros par habitant**

BUDGET
Soit **26,9 % de leur budget**

Sources : comptes administratifs et budgets primitifs des Régions.
Montant par habitant calculé sur la base de la population Insee de l'année de référence.
Part du budget uniquement calculée sur les dépenses totales.

* hors budget de l'établissement public Île-de-France mobilités (IDFM) qui représente environ 14,8 Mds€ en 2023 (dont 5,6Mds€ en fiscalités propres)

ÉVOLUTION DU BUDGET TRANSPORTS & MOBILITÉ (en Milliards d'euros)

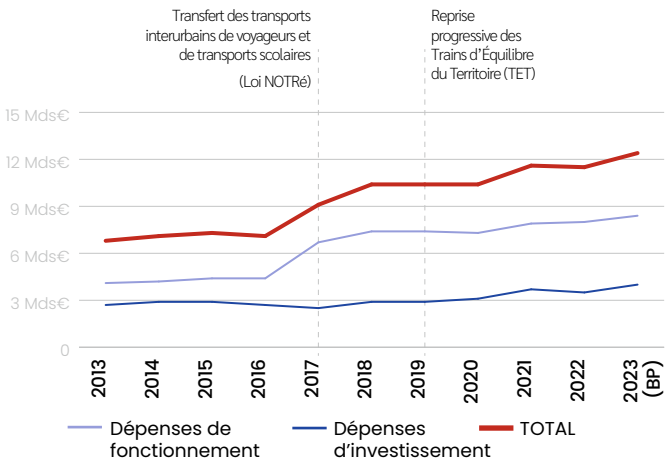

Sources : comptes administratifs et budgets primitifs des Régions.

LES TRANSPORTS EXPRESS RÉGIONAUX FERROVAIRES (TER) ENTRE 2002 ET 2022

+ 1,6 % taux annuel d'évolution de l'**offre TER** depuis 2002.

+ 3,2 % taux annnuel d'évolution de la **fréquentation des TER** depuis 2002.

Autrement dit, le nombre moyen de voyageurs par train a progressé :

de **67 voyageurs** par train en **2002**...

...à **93 voyageurs** par train en **2022**.

Nota bene : Cette évolution n'est pas linéaire. D'une part, l'offre ferroviaire réalisée est fortement corrélée aux principaux mouvements sociaux nationaux. D'autre part, en dehors des politiques des régions pour développer leurs offres TER, l'évolution est également liée à l'élargissement du périmètre de compétence lors de la reprise d'une partie des trains Intercités par plusieurs régions entre 2018 et 2020. Enfin, la crise sanitaire en 2020 et 2021 a fortement impacté le TER tant en matière d'offre que de fréquentation.

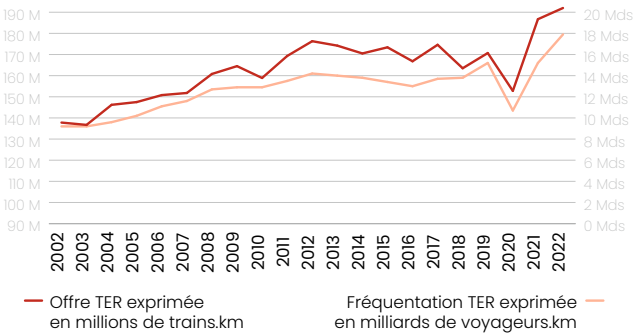

Évolution du **coût de production du TER** entre 2002 et 2022 :

14,5 €/train.km en **2002**

16,4 €/train.km en **2019**

26,1 €/train.km en **2022**

Nota bene : En euros constants, l'augmentation n'est que de +32,8 % entre 2002 et 2022, soit +6,4 €/train.km. Par rapport au charge des péages, 70 % de l'augmentation du coût de production du TER s'explique par l'évolution des péages ferroviaires qui s'élèvent à 6,6 €/train.km en 2022.

Rapportée à l'évolution de l'offre, et corrigée des effets de l'inflation, la contribution publique au financement du déficit d'exploitation des TER apparaît stable et n'évolue que de +0,1 %/an, malgré la charge croissante des péages.

LES TRANSPORTS EXPRESS RÉGIONAUX FERROVAIRES (TER) ENTRE 2019 ET 2022

+ 21 % (soit 192 millions de trains.km/an), c'est le taux d'évolution de l'**offre TER** entre 2019 et 2022.

+ 17,3 % (soit 17,9 milliards de voyageurs.km), c'est le taux d'évolution de la **fréquentation des TER** entre 2019 et 2022.

Tendances 2023 par rapport à 2022 : le niveau d'offre TER devrait progresser de +2 % et le niveau de fréquentation de +13 %. Les coûts unitaires de production du TER devraient toutefois augmenter de +5,5 %, notamment du fait des effets de l'inflation et des péages.

LA MOBILITÉ RÉGIONALE EN 2022*

* Hors Île-de-France

2 100 rames/engins à destination des TER (dont un quart du parc en traction thermique et un cinquième en traction bimode thermique/électrique).

8 700 TER qui circulent chaque jour sur le réseau ferroviaire national.

1,15 millions de voyageurs fréquentant chaque jour le réseau ferroviaire national.

2 600 lignes routières interurbaines

250 000 voyageurs transportés par autocars

40 000 autocars dédiés au transport des élèves

42 000 circuits de transports scolaires

1,8 millions d'élèves transportés par autocars

Région ile de France

1 150 rames/engins à destination des trains franciliens

1 500 lignes de bus (et 10 600 bus et cars)

14 lignes de métros

9 lignes de tramways

13 lignes de trains et RER

9,4 millions de déplacements réalisés sur les réseaux franciliens

Pour en savoir plus

Depuis les premières lois de décentralisation, l'éducation et les lycées sont une compétence emblématique des Régions.

À la rentrée 2022, les 3711 lycées publics et privés sous contrat (y compris agricoles et maritimes) et Erea (Établissement régional d'enseignement adapté), scolarisaient 2,26 millions d'élèves.

Les Régions ont en charge la construction, l'extension, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement des lycées publics, y compris les établissements d'enseignement agricole.

Elles gèrent la restauration, l'hébergement et les transports scolaires.

Elles versent des dotations aux établissements publics nationaux ainsi qu'aux établissements privés sous contrat (via le forfait d'externat).

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET SUPÉRIEUR (en Millions d'euros)

	2013	2018	2023 (BP)
Dépenses de fonctionnement	3579 M€	3851 M€	4751 M€
Dont lycées	3174 M€	3321 M€	4349 M€
Dont enseignement supérieur	97 M€	115 M€	125 M€
Dépenses d'investissement	2523 M€	2538 M€	3397 M€
Dont lycées	2149 M€	2175 M€	2769 M€
Dont enseignement supérieur	300 M€	199 M€	260 M€

Sources : comptes administratifs et budgets primitifs des Régions.

EN 2023,
les Régions consacrent **plus de 8 Mds€** en faveur de l'enseignement des lycéens et des étudiants

PAR HABITANT
Soit **121 euros par habitant**

BUDGET
Soit **17,7 % de leur budget**

Sources : comptes administratifs et budgets primitifs des Régions.
Montant par habitant calculé sur la base de la population Insee de l'année de référence.
Part du budget uniquement calculée sur les dépenses totales.

ÉVOLUTION DU BUDGET ENSEIGNEMENT (en Milliards d'euros)

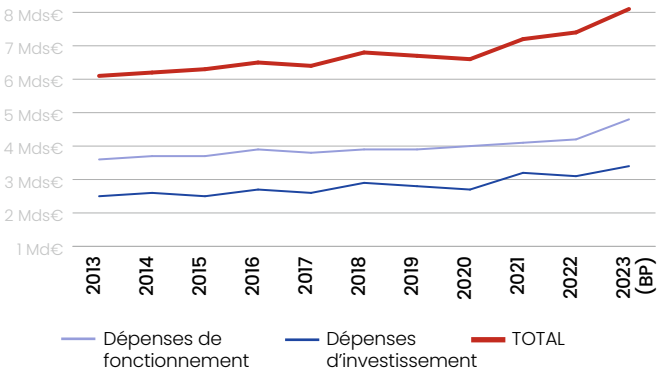

Sources : comptes administratifs et budgets primitifs des Régions.

Les politiques d'éducation des Régions en quelques indicateurs

2,24 millions c'est le nombre de lycéens à la rentrée 2022-2023.

3 711 c'est le nombre de lycées en 2023 (Enseignement général, technologique et professionnel / EREA)

46 791 105 m² c'est la surface totale des lycées en 2022 (Régions métropolitaines).

52 594 c'est le nombre d'agents* dans les lycées (Régions métropolitaines).

** Adjoints Techniques Territoriaux des Établissements d'Enseignement (ATTEE) en équivalent temps plein (ETP).*

86 % c'est la part des lycées connectés à un débit supérieur à 100 Mb (Régions métropolitaines).

1,8 millions c'est le nombre d'élèves transportés au quotidien par les Régions (hors agglomération et hors Île-de-France).

400 millions d'euros c'est le montant des surcoûts, estimés par les Régions, liés à la hausse du prix de l'énergie dans les lycées en 2023.

Source : Observatoire des politiques régionales.

ZOOM SUR LA COMPÉTENCE ORIENTATION

L'information sur les métiers : un rôle-clef à la Région dans la réussite des parcours

La compétence de la Région en matière d'orientation a été renforcée par la loi du 5 septembre 2018 : elle organise les actions d'information sur les métiers et les formations en direction des élèves (collégiens comme lycéens) et de leur famille, des apprentis comme des étudiants.

Des actions volontaristes et innovantes

- Organisation d'événements (salons, conférences, compétitions métiers, etc.).
- Mise en ligne d'un ou plusieurs portail(s) dédiés.
- Publication de guides numériques et/ou papier.
- Actions d'immersion en entreprise.
- Mise en place d'un réseau d'ambassadeurs des métiers.
- Organisation de campagnes de sensibilisation/communication.
- Formations dédiées aux équipes pédagogiques et acteurs professionnels.
- Mise à disposition de Casques de réalité virtuelle pour des immersions métiers.
- Bus de l'Orientation intervenant notamment auprès de collègiens.
- Organisation de « TWITCH » sur l'orientation en partenariat avec « HELLO CHARLY ».

Des services de professionnels

Un budget notamment **dedié aux actions suivantes :**

- Organisation d'évènements, salons, compétition métiers
- Animation de réseaux, formation
- Site internet, numéro vert, réseaux sociaux, campagnes
- Outils d'orientation (Orientibus, casques virtuels, etc.)
- Edition de guides
- Etc.

Source : Observatoire des politiques régionales.

Au travers des pactes régionaux d'investissement dans les compétences, reconduits par l'État et **les Régions, celles-ci sont renforcées dans leurs politiques en faveur du plein emploi.**

En lien avec le nouvel opérateur France Travail, leurs stratégies visent en priorité les publics les plus éloignés de l'emploi et les formations aux métiers et emplois les plus en tension.

Les formations sanitaires et sociales constituent un autre axe essentiel de leurs politiques.

Elles consacrent près de **5 milliards d'euros par an à l'ensemble de ces actions.**

Depuis le 1er janvier 2020, le gouvernement a fait le choix de retirer aux Régions la compétence du financement du fonctionnement des CFA.

EMPLOI, FORMATION PROFESSIONNELLE, APPRENTISSAGE (en millions d'euros)

	2013	2018	2023 (BP)
Dépenses de fonctionnement	5 128 M€	4 846 M€	4 447 M€
Dont formation professionnelle	2 136 M€	2 036 M€	2 858 M€
Dont apprentissage	1 911 M€	1 641 M€	144 M€
Dont sanitaire et social	1 018 M€	1 097 M€	1 384 M€
Dépenses d'investissement	243 M€	226 M€	342 M€
Dont formation professionnelle	32 M€	16 M€	38 M€
Dont apprentissage	167 M€	174 M€	217 M€
Dont sanitaire et social	41 M€	36 M€	83 M€

Sources : comptes administratifs et budgets primitifs des Régions.

EN 2023,
les Régions consacrent
près de 5 Mds€
en faveur de l'emploi, de la formation et de l'apprentissage

PAR HABITANT
Soit **71 euros par habitant**

BUDGET
Soit **10,4 % de leur budget**

Sources : comptes administratifs et budgets primitifs des Régions.
Montant par habitant calculé sur la base de la population Insee de l'année de référence.
Part du budget uniquement calculée sur les dépenses totales.

ÉVOLUTION DU BUDGET EMPLOI, FORMATION ET APPRENTISSAGE (en Milliards d'euros)

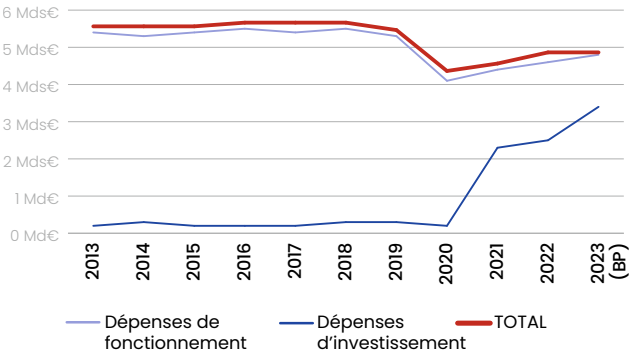

Sources : comptes administratifs et budgets primitifs des Régions.

ZOOM SUR LA COMPÉTENCE FORMATION

Formation de demandeurs d'emploi

439 550 c'est le nombre d'entrées en formation de demandeurs d'emploi en 2022, financées par les Régions (+ 41 % par rapport à 2017).

Taux de réussite des formations financées par les Régions

65 % de réussite aux sessions de formation certifiantes terminées.

Part des stagiaires non qualifiés de niveau bac et inférieur dans les formations financées par les Régions

56 % c'est la part des stagiaires non qualifiés de niveau bac et inférieur dans les formations financées par les Régions (18 % sont des demandeurs d'emploi de longue durée, 15 % bénéficient du RSA).

Nombre d'organismes de formation accompagnés financièrement par les Régions

955 c'est le nombre d'organismes de formation accompagnés financièrement par les Régions au titre d'une politique de transformation et/ou modernisation.

Des personnels mobilisés

1 185 c'est le nombre d'équivalents temps plein en charge de la formation professionnelle dans les Régions.

PRINCIPAUX SECTEURS EN NOMBRE D'ENTRÉES EN FORMATION

1. Bâtiment, travaux publics
2. Transports, logistique et tourisme
3. Agriculture, marine, pêche
   Santé, action sociale, culturelle et sportive
5. Informatique et télécommunications
6. Gestion, administration des entreprises
7. Mécanique, travail des métaux
8. Hôtellerie, restauration, alimentation
9. Industries de process
10. Commerce

Les Régions sont plus que jamais garantes du développement économique de leurs territoires.

Elles consacrent 3 milliards d'euros en 2023 au soutien aux PME et ETI, à la recherche & innovation, à l'agriculture, la pêche, l'agro-industrie et au tourisme, soit une progression de plus de 50 % en 10 ans.

ÉCONOMIE, RECHERCHE & INNOVATION, INTERNATIONAL ET TOURISME (en Millions d'euros)

	2013	2018	2023 (BP)
Dépenses de fonctionnement	958 M€	881 M€	995 M€
Dont recherches et innovation	252 M€	180 M€	181 M€
* Dont agriculture,pêche, agro-industrie*	142 M€	156 M€	176 M€
Dont industrie, artisanat, commerce et autres services	non disponible	166 M€	209 M€
Dont tourisme	176 M€	143 M€	141 M€
Dépenses d'investissement	1 079 M€	1 434 M€	1 951 M€
Dont recherches et innovation	329 M€	360 M€	370 M€
* Dont agriculture,pêche, agro-industrie*	180 M€	256 M€	477 M€
* Dont industrie, artisanat, commerce et autres services	non disponible	449 M€	535 M€
* Dont tourisme	116 M€	98 M€	164 M€

Sources : comptes administratifs et budgets primitifs des Régions.

* Données uniquement issues des fonctions budgétaires DF939-3 +DI909-3. Mais l'agriculture, la pêche et l'agro-industrie couvrent un champ d'actions beaucoup plus large.

EN 2023,
les Régions consacrent
plus de 3 Mds€
en faveur de
l'accompagnement des
entreprises sur nos territoires

PAR HABITANT
Soit **44 euros par habitant**

BUDGET
Soit **6,4 % de leur budget**

Sources : comptes administratifs et budgets primitifs des Régions.

Montant par habitant calculé sur la base de la population Insee de l'année de référence.

Part du budget uniquement calculée sur les dépenses totales.

ÉVOLUTION DU BUDGET (en Milliards d'euros)

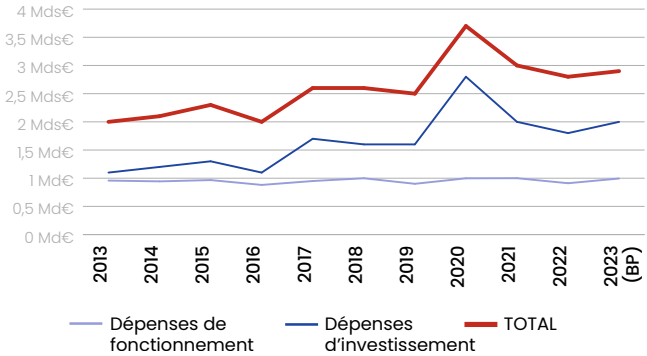

Sources : comptes administratifs et budgets primitifs des Régions.

ZOOM SUR LES SCHÉMAS RÉGIONAUX DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET D'INTERNATIONALISATION (SRDEII) - 2022-2028

À l'issue des élections régionales de 2021, les Régions ont entrepris de redéfinir leurs **schémas stratégiques**, notamment :

- le SRDEII pour le **développement économique** ;
- le SRDTL pour le **tourisme** ;
- le SRESS pour l'**économie sociale et solidaire** ;
- le SRADDET pour l'**aménagement et le développement durable** ;
- le SRESRI pour l'**enseignement supérieur et l'innovation** ;
- le CPRDFOP pour la **formation**.

Soucieuses de tirer tous les enseignements de la crise sanitaire, de répondre au mieux aux grands défis (réindustrialisation, transition énergétique et écologique) et de donner plus de visibilité à la cohérence de l'action régionale, **les Régions ont élaboré leur SRDEII en favorisant une approche « intégrée » de tous ces schémas.**

Cela s'est traduit :

- par un **portage politique renforcé** ;
- par des **échanges nourris entre les différentes Directions en Région** (économie, tourisme, formation enseignement supérieur–recherche, etc.) pour définir des priorités transversales ;
- par une **concertation approfondie** avec l'ensemble des partenaires sociaux, corps intermédiaires, citoyens, pour associer le plus grand nombre ;
- par un **vote des élus régionaux** en séance plénière.

Véritable feuille de route de l'action régionale pour la période 2022-2028, cette approche permet concrètement aux Régions de **faire émerger des synergies et un continum entre plusieurs domaines.**

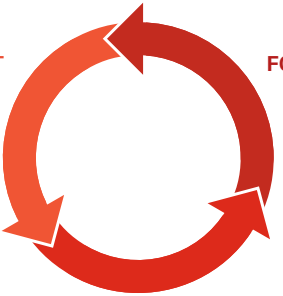

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
› accompagnement des entreprises

FORMATION PROFESSIONNELLE
› montée en compétences et préparation aux métiers de demain

TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE
› réponse aux défis climatiques

ZOOM SUR LA COMPÉTENCE ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS)

La quasi-totalité des Régions ont intégré leur **stratégie en faveur de l'ESS au sein de leur SRDEII.**

Il en ressort notamment :

- que l'ESS fait **partie intégrante des politiques économiques régionales ;**
- que néanmoins, **les Régions s'emploient à développer des outils spécifiques pour l'ESS,** repérés comme ayant un impact fort sur les territoires (Ex. : soutien renforcé aux SCIC, financement des projets de coopération économique dont PTC), maillage des tiers-lieux, abondement des fonds des financeurs solidaires, etc. ;
- qu'au-delà des aides directes aux entreprises de l'ESS, plusieurs Régions s'efforcent d'établir des ponts entre l'ESS et l'économie dite « classique » afin d'en promouvoir les valeurs et **accompagner l'ensemble des entreprises régionales vers une meilleure prise en compte de leur impact social, environnemental et territorial.**

ZOOM SUR LA COMPÉTENCE RECHERCHE, INNOVATION & ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

1 milliard d'euros c'est le budget que les Régions consacrent annuellement pour le financement de l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation (ESRI), leviers essentiels pour la reconquête industrielle et préparer les transitions.

ZOOM SUR LE TOURISME

Les Régions sont engagées depuis plus de 10 ans en faveur des filières touristiques et de l'émergence d'une offre durable et d'excellence.

En 2020, face à la crise sanitaire, leur effort a atteint près de 550 M€ (hors budgets mobilités) répartis comme suit :

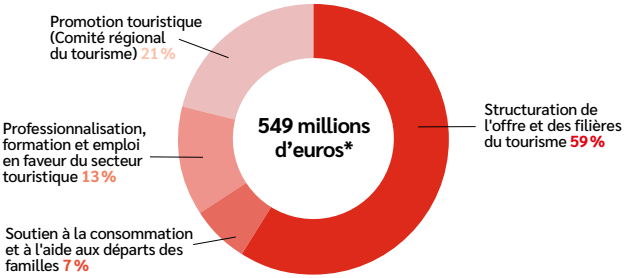

**Budget régional dédié au tourisme en 2020, issu de l'ensemble des fonctions budgétaires auquel il convient d'ajouter plus de 18,4 M€ correspondant aux trois Régions (sur 18) n'ayant pas renseigné l'enquête.*

Source : Observatoire des politiques régionales, année 2020

ZOOM SUR L'ATTRACTIVITÉ ET LE RAYONNEMENT DES RÉGIONS

Les Régions sont au cœur de la mondialisation :

En soutenant la mobilité internationale des jeunes et des chercheurs

- Avant la crise sanitaire, les Régions consacraient chaque année plus de 50 millions d'euros aux dispositifs d'aide à la mobilité des étudiants, accompagnant ainsi 45 000 d'entre eux à concrétiser leurs projets.

En accompagnant les entreprises à l'export, et en favorisant l'investissement dans les territoires

- Mise en place de dispositifs d'internationalisation, notamment le renforcement des dispositifs Team France Export et Invest.
- Soutien à l'innovation et à la recherche.

En étant les moteurs de la coopération transfrontalière, notamment par le biais de la Coopération Territoriale Européenne

- 1,1 Md€ de FEDER pour les Régions françaises sur 2021-2027).

En menant des actions de coopération ou d'aide au développement.

Les Régions accompagnent les secteurs de l'agriculture, de l'agro-alimentaire, de la forêt et de la pêche aquaculture dans la continuité de leurs compétences en matière de développement économique, d'aménagement du territoire et de transition écologique.

En 2023, leur effort en faveur de ces secteurs atteint **653 millions d'euros sur leurs budgets propres,** au-delà des crédits européens qu'ils appellent.

À ce volume **doivent être ajoutés les soutiens aux acteurs des filières agricoles et alimentaires déployés dans le cadre des autres compétences régionales** (exemple : lycées agricoles, formation des demandeurs d'emploi, etc.) ainsi que les fonds européens qu'elles gèrent au profit de ces secteurs, en particulier le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) et le Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA).

Les Régions s'appuient sur **l'effet levier des fonds européens pour permettre le déploiement de projets structurants dans les territoires** en matière d'agriculture, de développement rural, de soutien à la filière forêt-bois, de soutien à la pêche et à l'aquaculture.

Ainsi ce sont respectivement près de la moitié des moyens propres des Régions et près d'un tiers qui sont mobilisés en contrepartie du FEADER et du FEAMPA.

ZOOM SUR LA NOUVELLE PROGRAMMATION DU FEADER (2023-2027)

Pour la période de programmation 2023-2027, les Régions géreront les mesures dites non surfaciques du second pilier de la PAC, c'est-à-dire :

Les **aides à l'installation des agriculteurs** ;

le soutien aux **investissements agricoles, agro-alimentaires et forestiers** ;

le **programme LEADER** ;

des dispositifs de **soutien à la coopération territoriale.**

Cette pleine responsabilité s'accompagnera du **transfert des moyens actuellement consacrés par l'État à ces dispositifs,** ce qui placera les Régions en première ligne pour soutenir le renouvellement des générations et l'installation des agriculteurs, **renforcer la souveraineté alimentaire des territoires,** tout en maintenant le cap de la **transformation agro-écologique** nécessaire des systèmes.

Pour ce faire, les **Régions disposeront d'une enveloppe annuelle minimale de 700 millions d'euros par an** sur l'ensemble de la programmation, et du **transfert annuel annoncé d'une enveloppe de 100 millions d'euros de crédits de l'État.**

Ci-après figure la répartition de l'enveloppe annuelle de FEADER accordée aux Régions pour la période PAC 2023-2027.

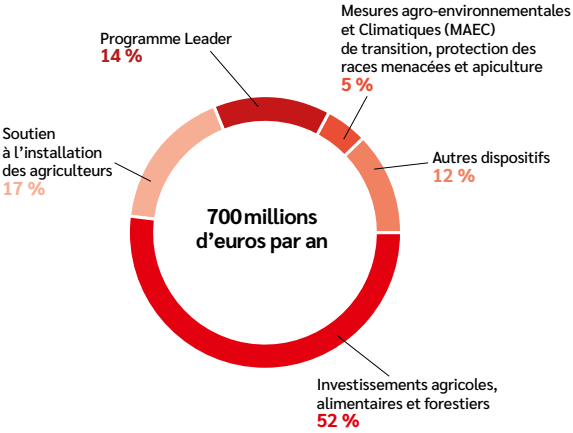

Sources : Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire et Régions de France.

ZOOM SUR LA NOUVELLE PROGRAMMATION FEAMPA (2021-2027)

Pour cette **nouvelle programmation du FEAMPA**, les Régions géreront un périmètre étendu de mesures du Programme National co-piloté avec l'État puisque leurs ont été transférées la **gestion des mesures de soutien à l'innovation des acteurs de la pêche et de l'aquaculture.**

Au total, l'ensemble des **Régions et collectivités littorales, de métropole et d'Outre-Mer, géreront ainsi en propre une enveloppe pluriannuelle de 322 M€** sur l'ensemble de la période.

L'aménagement du territoire et l'environnement sont des compétences majeures des Régions.

En matière d'aménagement, elles interviennent dans de nombreux domaines comme le développement rural ou urbain, le foncier et la planification, les parcs naturels régionaux.

Dans une lecture littérale des comptes des Régions, l'environnement représente près de 800 millions d'euros par an.

Mais la transition écologique étant, par construction, très transversale, le montant global de leurs investissements dépasse plus d'1 milliard d'euros (Cf. pages 18).

AMÉNAGEMENT & ENVIRONNEMENT (en Millions d'euros)

	2013	2018	2023 (BP)
Dépenses de fonctionnement	489 M€	405 M€	454 M€
* Dont aménagement des territoires	264 M€	178 M€	149 M€
* Dont environnement	225 M€	227 M€	305 M€
Dépenses d'investissement	1 496 M€	1 354 M€	1 735 M€
* Dont aménagement des territoires	1 139 M€	1 046 M€	1 266 M€
* Dont environnement	357 M€	308 M€	469 M€

Sources : comptes administratifs et budgets primitifs des Régions.

EN 2023,
les Régions consacrent **plus de 2,2 Mds€** en faveur de l'aménagement durable de nos territoires.

PAR HABITANT
Soit **32 euros par habitant**

BUDGET
Soit **4,8 % de leur budget**

Sources : comptes administratifs et budgets primitifs des Régions.
Montant par habitant : calculé sur la base de la population insee de l'année de référence.
Part du budget : uniquement calculée sur les dépenses totales.

ÉVOLUTION DU BUDGET (en Milliards d'euros)

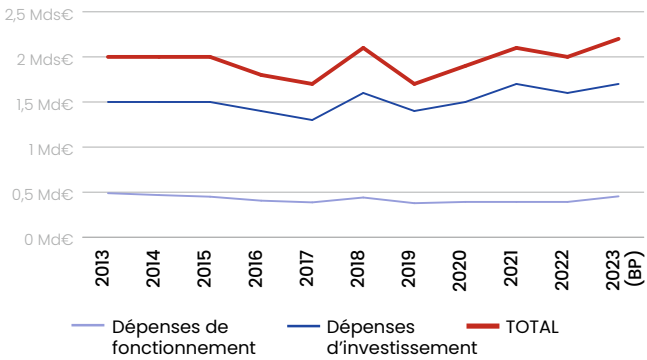

Sources : comptes administratifs et budgets primitifs des Régions.

ZOOM SUR L'IMPLICATION DES RÉGIONS EN FAVEUR DU NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN (NPNRU)

ANRU Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

260 c'est le nombre de quartiers prioritaires de la politique de la ville accompagnés par les Régions.

630 millions d'euros c'est le budget mobilisé par les Régions en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

RÉPARTITION PAR DOMAINE DES OPÉRATIONS FINANCÉES PAR LES RÉGIONS

1. **Aménagements d'espaces publics**
2. **Équipements publics**
3. **Habitat**
4. **Rénovation énergétique**
5. **Locaux et centres commerciaux**
6. **Autres :** locaux médicaux, mobilités actives, soutien au développement des usages liés au numérique, etc.

Compétences partagées avec l'État et les autres collectivités territoriales, la culture et le sport sont néanmoins des priorités de l'action des Régions, ces dernières assumant de plus en plus un rôle moteur en la matière. C'est ainsi près de **1,4 milliard d'euros** qu'elles y consacrent en 2023.

CULTURE, SPORT ET LOISIRS (en Millions d'euros)

	2013	2018	2023 (BP)
Dépenses de fonctionnement	692 M€	726 M€	832 M€
Dont culture (enseignement artistique+activités culturelles+patrimoine)	523 M€	511 M€	545 M€
Dont sports	138 M€	148 M€	173 M€
Dépenses d'investissement	416 M€	359 M€	528 M€
Dont culture (enseignement artistique+activités culturelles+patrimoine)	279 M€	229 M€	258 M€
Dont sports	108 M€	111 M€	254 M€

Sources : comptes administratifs et budgets primitifs des Régions.

EN 2023,
les Régions consacrent **plus de 1,4 Mds€** en faveur des politiques culturelles et sportives.

PAR HABITANT
Soit **20 euros par habitant**

BUDGET
Soit **3 % de leur budget**

Sources : comptes administratifs et budgets primitifs des Régions.
Montant par habitant : calculé sur la base de la population insee de l'année de référence.
Part du budget : uniquement calculée sur les dépenses totales.

ÉVOLUTION DU BUDGET (en Milliards d'euros)

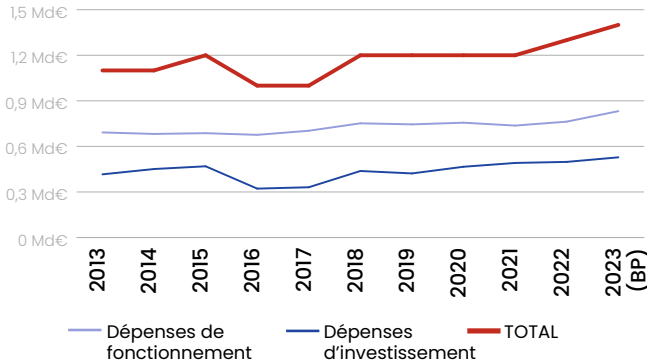

Sources : comptes administratifs et budgets primitifs des Régions.

ZOOM SUR LE BAROMÈTRE 2023 DE L'OBSERVATOIRE DES POLITIQUES CULTURELLES*

OPC OBSERVATOIRE DES POLITIQUES CULTURELLES

100 % des Régions interrogées déclarent avoir **maintenu ou augmenté leurs subventions aux associations culturelles** entre 2022 et 2023.

Pour 90 % des Régions interrogées, **la crise énergétique** n'a pas entraîné une diminution de leur offre culturelle en 2022 ou 2023.

Une grande **majorité des Régions** interrogées conditionnent leurs aides financières aux associations culturelles aux **critères suivants :**

- **N° 1** Impact écologique
- **N° 2** Égalité entre les femmes et les hommes
- **N° 3** Diversité culturelle
- **N° 4** Mode de gouvernance

100 % des Régions interrogées estiment que la **coopération avec les autres collectivités** est restée **stable ou s'est accrue** ces dernières années en matière de politique culturelle.

62 % des Régions interrogées **souhaiteraient une plus grande autonomie** dans la conduite de leur politique culturelle **vis-à-vis de l'État.**

Pour en savoir plus

*Enquête conduite entre avril et juin 2023 auprès des collectivités territoriales (179 collectivités et EPCI, dont 9 Régions) portant sur leurs politiques culturelles / données déclaratives.

COUPE DU MONDE DE RUGBY ET JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES : LES RÉGIONS ENGAGÉES !

Compétence partagée, **le sport constitue une politique majeure des Régions qui y consacrent près de 450 millions d'euros en 2023.**

Dans ce cadre, la **Coupe du Monde de Rugby** et les **Jeux Olympiques et Paralympiques** s'avèrent de formidables opportunités pour valoriser la **pratique sportive**, les **métiers du sport** et favoriser l'**attractivité touristique** des territoires.

RUGBY WORLD CUP FRANCE 2023

S'agissant de la **Coupe du Monde de Rugby, neuf Régions** se sont engagées à accueillir des équipes comme **camp de base** tandis que 10 villes et métropoles sont hôtes de la compétition.

PARIS 2024

S'agissant des **Jeux Olympiques et Paralympiques**, une convention signée entre Régions de France et Terre de jeux 2024 doit permettre de valoriser les actions des Régions autour de 3 axes :

- **1** faire vivre à toutes et tous les émotions du sport et des Jeux ;
- **2** favoriser la promotion de la pratique sportive, de l'éducation par le sport ainsi qu'une approche plus durable de la pratique et des événements sportifs ;
- **3** diffuser l'actualité des jeux sur les territoires.

Bien que partagée avec l'État et les autres collectivités, la santé est une priorité pour les Régions.

En 2020, alors que le pays ne disposait pas de stocks suffisants de masques, de tests ou de solutions hydroalcooliques, les Régions ont pleinement pris part à l'effort national de protection des soignants, des aidants et de la population.

De même, sous l'impulsion des Régions, de nombreuses entreprises ont pu transformer temporairement leur chaîne de production pour fabriquer des masques et solutions hydroalcooliques.

Par ailleurs, elles ont pris de nombreuses initiatives telles que la gratuité des transports pour les soignants ou pour se rendre dans les centres de vaccination, des aides aux entreprises pour développer des tests salivaires, etc.

En somme, l'année 2020 a démontré le rôle essentiel et le poids des Régions en matière de santé.

Mais de manière plus structurelle, l'action des Régions en matière de santé va bien au-delà de cet effort exceptionnel puisque depuis plusieurs années, elles interviennent notamment pour soutenir les territoires impactés par la désertification médicale.

Pour preuve, en 10 ans, leur budget santé a progressé de plus de 200 % !

SANTÉ ET ACTION SOCIALE (en Millions d'euros)

	2013	2018	2023 (BP)
Dépenses de fonctionnement	73 M€	351 M€	445 M€
Dépenses d'investissement	87 M€	59 M€	84 M€

Sources : comptes administratifs et budgets primitifs des Régions.

EN 2023,
les Régions consacrent
plus de 529 M€
en faveur de la santé et
de l'action sociale.

PAR HABITANT
Soit **8 euros**
par habitant

BUDGET
Soit **1,2 %**
de leur budget

Sources : comptes administratifs et budgets primitifs des Régions.
Montant par habitant : calculé sur la base de la population insee de l'année de référence.
Part du budget : uniquement calculée sur les dépenses totales.

ÉVOLUTION DU BUDGET (en Milliards d'euros)

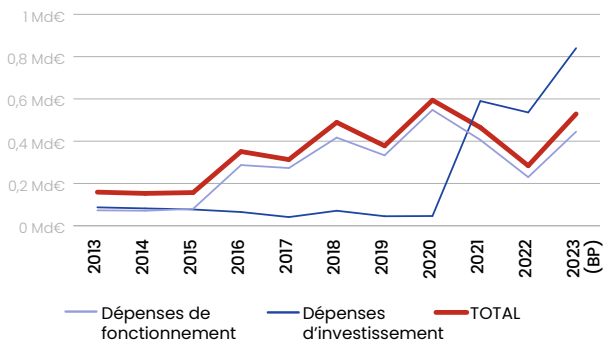

Sources : comptes administratifs et budgets primitifs des Régions.

Entre 2014 et 2020, les Régions (à l'exception de Mayotte) ont géré **11,3 des 14,9 milliards d'euros de fonds européens attribués à la France**, soit un peu plus de 75 %.

Les fonds gérés par les Régions ont généré plus de **27,6 milliards d'euros d'investissement dans les territoires** en comptant les contreparties.

POLITIQUE DE COHÉSION 2014-2020 (1)

Total des montants investis sur les territoires (par l'Europe, les Régions et les autres acteurs)

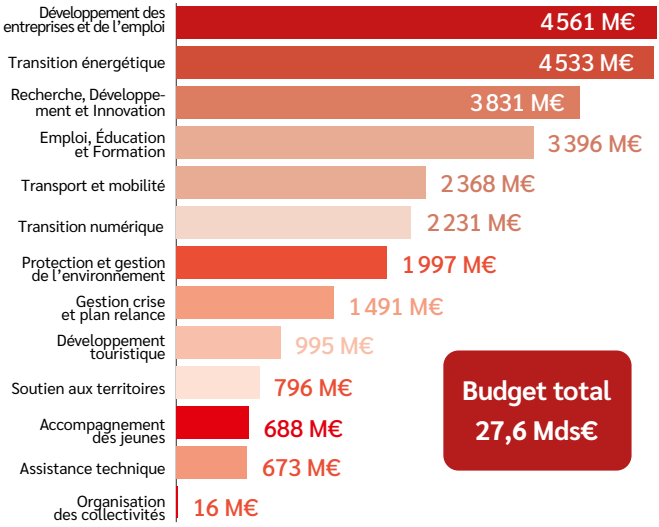

Source : Étude d'Edater pour Régions de France sur la « Contribution des fonds européens (FEDER FSE IEJ) gérés par les Régions sur la programmation 2014-2020 à la mise en œuvre des compétences régionales ».

(1) FEDER : Fonds Européen de Développement Régional
FSE : Fonds Social Européen
IEJ : Initiative pour l'Emploi des Jeunes

FONDS EUROPÉENS 2021/2027

À la suite de la validation de l'Accord de Partenariat 2021-2027 (le 02 juin 2022), l'ensemble des Programmes Régionaux ont pu être validés par la Commission Européenne avant le 1er janvier 2023, pour un lancement effectif de la programmation 2021-2027.

Pour rappel, **un peu plus de 17 milliards d'euros** seront mobilisés durant cette période de programmation, de la façon suivante :

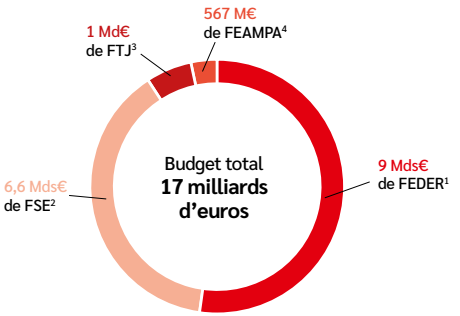

À cette somme, **il convient d'ajouter plus de 1,1 milliards d'euros au titre de la Coopération Territoriale Européenne (CTE),** un dispositif essentiel de la politique de cohésion pour les Régions métropolitaines et ultra-marines.

1. FEDER : Fonds européen de développement régional
2. FSE : Fonds social européen
3. FTJ : Fonds pour une transition juste
4. FEAMPA : Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture

ZOOM SUR LE FONDS DE TRANSITION JUSTE (FTJ)

Le FTJ est un nouveau fonds de cette période, dont l'objectif est de soutenir les territoires (6 régions) et filières les plus émettrices de gaz à effet de serre pour accélérer la mobilisation de leviers essentiels à une transition vers la neutralité climatique.

A ce titre, les Régions pourront soutenir, à hauteur d'environ **700 millions d'euros,** des projets d'économie circulaire, de réhabilitation de friches industrielles, de recherche et innovation, formation et reconversion des demandeurs d'emploi, etc.

Plus globalement, les Régions consacreront a minima **1,5 milliard d'euros de crédits FEDER** (près de 3 milliards d'euros en intégrant les cofinancements) à la transition énergétique (efficacité énergétique, production et stockage d'énergie).

En tout, ce sont près de **2,5 milliards d'euros** de fonds européens qui seront mobilisés pour l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.

Les Outre-Mer font partie intégrante de Régions de France et se caractérisent par leur diversité statutaire :

- *2 Conseils régionaux : **Guadeloupe** et **La Réunion***
- *2 Collectivités uniques qui sont le produit de la fusion de la Région et du Département : **Guyane** et **Martinique***
- *Le Conseil départemental de **Mayotte** qui exerce aussi les compétences d'une Région*
- *Les Collectivités d'Outre-Mer (COM) de **Saint-Pierre-et-Miquelon** et de **Saint-Martin** qui ont rejoint Régions de France en 2018 en tant que membres associés.*

Les budgets des Outre-Mer se caractérisent principalement par une fiscalité spéficique qui leur permet de financer des besoins en service public plus forts résultant notamment d'une démographie plus dynamique, d'une usure accentuée des équipements du fait du climat et d'un contexte socio-économique plus fragile.

Les collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon et de Saint-Martin disposent d'une autonomie fiscale.

UNE FISCALITÉ SPÉCIFIQUE QUI RÉPOND À DES BESOINS SPÉCIFIQUES (en Millions d'euros)

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	La Réunion	Mayotte
TOTAL	138,5	116,2	233,2	278,0	81,0
Taxe sur les carburants	52,5	58,0	100,0	133,0	31,0
Octroi de mer et taxe additionnelle à l'octroi de mer	85,0	56,7	90,0	138,8	40,0
Taxe due par les entreprises de transport public aérien et maritime	1,0	1,0	2,0	4,0	-
Droits de consommation sur les tabacs	-	-	39,0	-	-
Autre fiscalité	-	0,5	2,2	2,2	10,0
Part dans la fiscalité totale	66,0 %	39,0 %	25,3 %	60,8 %	39,8 %

Sources : budgets primitifs des Régions en 2023.

UN CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE APPELANT UNE INTERVENTION PLUS FORTE

Budgets prévus en 2023 par les Régions et Collectivités d'Outre-Mer à la formation, l'enseignement et l'action économique (en €/habitant)

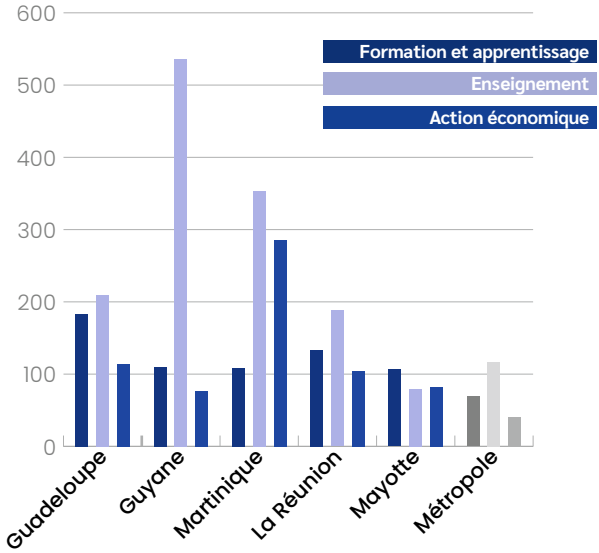

Source : Budgets primitifs des Régions en 2023.

ÉVOLUTION DE LA PARITÉ À LA TÊTE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES : UN TEMPS D'AVANCE POUR LES RÉGIONS !

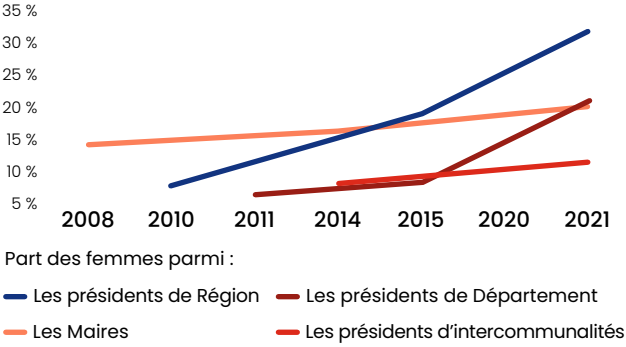

ÂGE MOYEN DES ÉLUS LOCAUX EN 2022

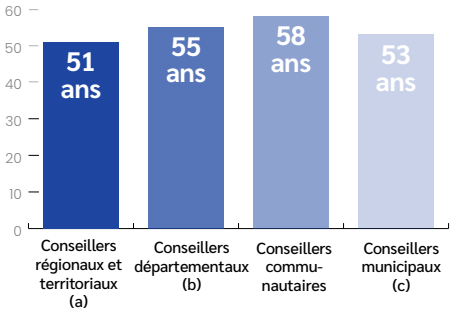

(a) Y compris Corse, Martinique et Guyane.

(b) Y compris Collectivité européenne d'Alsace.

(c) Y compris Paris.

CATÉGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES DES ÉLUS RÉGIONAUX

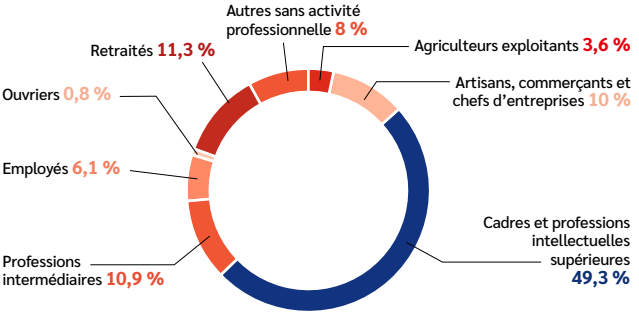

Sources : DGCL, ministère de l'Intérieur, bureau des élections et des études politiques (répertoire national des élus, févr. 2022) ; Insee enquête Emploi 2020.

RÉGIONS DE FRANCE

1 quai de Grenelle 75015 Paris

Tél. : 01 45 55 82 48

E-mail : contact@regions-france.org

www.regions-france.org

Version digitale

RC NANTERRE 897 508 001